

Rapport de la Municipalité

sur le

Postulat du 12 avril 2022 de Mme Natacha Horton et consorts intitulé
« Face aux nouvelles problématiques parmi les enfants, élargir les préventions
dans le cadre scolaire »

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Promotion de la santé et prévention.....	2
2.1	Liste des prestations de l'unité PSPS.....	2
2.2	La lutte contre les discriminations	3
2.2.1	<i>Grandir en paix</i>	<i>3</i>
2.2.2	<i>Les mallettes Arc-en-ciel,.....</i>	<i>3</i>
2.2.3	<i>La Mosaïque lecture</i>	<i>4</i>
2.3	Service dentaire scolaire	4
3	La gestion des écrans.....	5
3.1	La prévention en milieu scolaire	5
3.1.1	<i>Le cyberharcèlement et le harcèlement en général.....</i>	<i>5</i>
3.1.2	<i>Utilisation des écrans au réfectoire scolaire.....</i>	<i>6</i>
3.1.3	<i>Les écrans au centre de loisirs YOLO</i>	<i>6</i>
4	Santé, alimentation et troubles alimentaires	6
4.1	Troubles du comportement alimentaire.....	6
4.2	À l'école	7
4.2.1	<i>Activité physique et alimentation.....</i>	<i>7</i>
4.3	À la cantine scolaire.....	8
4.4	Au centre de loisirs YOLO	9
5	Conclusion.....	10

1 Préambule

Le postulat de Mme Natacha Horton et consorts demande à la Municipalité d'étudier « [...] la possibilité de dispenser des interventions/messages de prévention dans le cursus de l'école obligatoire tel que la gestion des écrans et santé & alimentation à l'adolescence ».

Le présent rapport répond à cette question en indiquant les ressources et l'engagement de l'établissement scolaire primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne (EPS) sur ces questions dans le cadre du cursus obligatoire. Il faut souligner d'emblée que la Commune n'a pas de légitimité officielle pour influencer les contenus dispensés dans le cadre des enseignements obligatoires qui sont placés sous l'autorité de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) dans le cadre d'HARMOS et du plan d'études romand (PER).

Ce rapport rend également compte de l'engagement de la Commune dans de nombreux domaines de prévention, de soutien et d'accompagnement des enfants et des jeunes d'âge scolaire. C'est le cas notamment grâce à son centre de loisirs YOLO et son équipe d'animateurs socioculturels, les nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs qu'elle propose, sa médiathèque ou son réfectoire scolaire. La Commune organise également le service dentaire scolaire et est très engagée pour permettre à l'école de réaliser des activités hors murs.

Il est utile de préciser encore que différents partenaires peuvent être mobilisés pour discuter et faire évoluer ces thématiques avec l'école, comme le Conseil d'établissement ou l'association des parents d'élèves.

2 Promotion de la santé et prévention

Pour tout ce qui concerne la promotion de la santé et la prévention en général, l'EPS dispose d'une équipe de professionnels formés. Il s'agit de :

- Déléguées PSPS (promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire)
- Médiateurs·trices scolaires
- Infirmière
- Médecin scolaire
- Éducatrice en milieu scolaire
- Délégués à la durabilité
- Service PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

Cette équipe travaille en collaboration avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) qui définit les projets prioritaires cantonaux et accompagne les projets spécifiques choisis par l'établissement scolaire.

2.1 Liste des prestations de l'unité PSPS

Les prestations de PSPS auprès des élèves sont conduites par les équipes PSPS. À titre exceptionnel, des prestataires externes peuvent intervenir à certaines conditions.

Différents thèmes peuvent être abordés par les équipes PSPS au sein des établissements :

- Climat scolaire
- Diversité
- Prévention des discriminations
- Diversité d'orientation affective et sexuelle & identité de genre
- Égalité entre les femmes et les hommes
- Racisme
- Gestion des Ressources, Accompagnement et Formation en cas d'Incident Critique (GRAFIC)
- Harcèlement-intimidation et violences entre élèves

- Intégration scolaire
- Internet
- Poux
- Premiers secours
- Programme de prévention des conduites addictives
- Activité physique et alimentation (PAPAE)
- Santé mentale
- Santé sexuelle
- Maltraitance
- Vaccination

2.2 La lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations telles que le racisme, le sexisme, les discriminations liées à l'apparence physique, l'homophobie et la transphobie est également un projet prioritaire et des interventions ont lieu à tout niveau dans nos collèges. Au primaire, des projets comme *Grandir en paix* permettent aux élèves de développer la gestion de leurs émotions.

La Commune, à travers son centre de loisirs YOLO ou sa médiathèque publique, contribue activement à la lutte contre les discriminations. C'est le cas par exemple en participant à la semaine d'actions contre le racisme ou en organisant des événements comme le Drag Queen Story Hour – Tralalalita, une heure de conte présenté par une Drag Queen incarnée par un comédien.

2.2.1 Grandir en paix

La collection *Grandir en paix* a pour objectif d'ancrer des valeurs et des compétences de paix au sein de la classe et, de manière plus large, au sein de la société. Ce livret de l'élève fait le lien entre la classe et la maison ; il encourage et accompagne l'enfant dans l'apprentissage de valeurs et de compétences humaines. L'élève s'approprie le livret et accomplit des activités dont l'objectif est de renforcer son estime de soi, sa bienveillance, son empathie, sa solidarité, ses compétences interculturelles, sa gestion de conflits, son respect de l'environnement et son discernement. Ces activités cherchent ainsi à favoriser la réussite scolaire et la culture de la paix, tout en respectant le développement de l'élève. La collection « *Grandir en paix* » comprend quatre volumes : 4-6 ans, 6-8 ans, 8-10 et 10-12 ans, chacun regroupant 40 activités, un guide pédagogique et un livret de l'élève. L'approche se base sur les quatre piliers de l'éducation de l'UNESCO (savoir, savoir-être, savoir-faire, savoir vivre-ensemble) et est PER-compatible. Transversal, ce moyen intègre les domaines disciplinaires de l'école (mathématiques, sciences de la nature, langues, art, corps et mouvement, sciences humaines et sociales)¹.

2.2.2 Les mallettes Arc-en-ciel,

Les mallettes Arc-en-ciel permettent de familiariser les élèves avec les différents modèles familiaux qui existent aujourd'hui. Une formation à l'usage de la mallette *Mosaïque lecture* est planifiée et ces albums jeunesse permettent de sensibiliser les élèves à la diversité. La mallette, créée par l'association Familles arc-en-ciel, comprend un livret, sept albums pour enfants, la bibliographie « Famille, familles ! », des jeux, un poster, une brochure d'information, une plaquette de l'UNESCO. Bibliomedia y a ajouté quatre albums sur des types de parentalités peu connues et une bibliographie avec des nouveautés. Ce matériel, destiné aux enfants des degrés 1 à 8P (4-12 ans environ), permet de « *familiariser les élèves avec les différents modèles familiaux qui existent aujourd'hui et de sensibiliser le personnel enseignant à l'accueil inclusif d'enfants issus de familles arc-en-ciel.* » Les enseignants peuvent utiliser ces mallettes s'ils le souhaitent. Des pistes pédagogiques permettent au personnel enseignant et éducatif de mener

¹ Source : www.editionslep.ch

des activités en classe et d'offrir aux élèves des moments de lecture partagée grâce aux histoires qui mettent en lumière la diversité des configurations familiales².

Ce matériel est validé par l'unité PSPS. C'est l'unité PSPS qui a mis à disposition trois malles pédagogiques pour l'EPS du Mont-sur-Lausanne. Une malle est au Rionzi, une autre aux Martines et la troisième au Grd-Mont.

2.2.3 La Mosaïque lecture

La Mosaïque Lecture est une sélection de livres pour enfants sur le thème de la diversité. Cette sélection de livres voyage de classe en classe dans les cantons de Vaud et de Genève. Une vingtaine de livres est ainsi mise à disposition de la classe. On y trouve des livres sur l'altérité, l'interculturalité, la diversité, l'égalité ou les situations de handicap ; un dossier pédagogique qui propose des pistes et des suggestions d'activités autour des livres. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan d'études romand et de la Convention des Droits de l'Enfant. La Mosaïque lecture permet de parler de la différence, de l'altérité et de la diversité de manière positive et constructive dans le but de promouvoir les valeurs de respect et de tolérance au sein de la classe³.

Mosaïque Lecture est un projet validé par l'unité PSPS. Les enseignants qui souhaitent profiter de cette ressource doivent suivre une formation HEPL. L'ensemble des enseignantes 1-4P de l'EPS du Mont-sur-Lausanne est inscrit à la formation dont le premier module a débuté en mai 2023.

Au secondaire, en 2022, toutes les classes de 10S et 11S ont suivi un atelier proposé par Vogay. En 2023, un Ciné-Club permettant d'ouvrir la discussion sur le thème du racisme est en cours d'élaboration. La prévention s'invite dès que cela est possible dans les cours. Par exemple, le programme d'histoire de 11S traite de la Seconde Guerre mondiale et ainsi des lectures sur l'antisémitisme sont proposées en français.

La gestion du stress est également une préoccupation de l'EPS du Mont-sur-Lausanne depuis plusieurs années. Raison pour laquelle des ateliers sont proposés en 6P à 11S. Le retour tant des élèves que des enseignants est positif. Les thématiques liées au sommeil, à l'alimentation et aux troubles alimentaires, à l'usage excessif des écrans et aux autres dépendances, à la perte de biodiversité, aux préoccupations climatiques, énergétiques et sociales sont traitées lors des cours de sciences ou de géographie qui s'y prêtent particulièrement. Des projets, des exposés y sont initiés.

Le conseil des élèves permet aux élèves de mettre en lumière des thématiques qui les intéressent. L'installation de distributeurs de serviettes hygiéniques et tampons sur le site du Mottier provient de leur initiative.

Il y a l'hygiène dentaire, mais également le passage tous les deux ans de PROFA qui dispense une information objective et scientifiquement correcte sur tous les aspects de la sexualité.

2.3 Service dentaire scolaire

En application de la loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, les communes ont l'obligation de faire contrôler annuellement la dentition des enfants. Jusqu'à l'été 2021, le dépistage scolaire était réalisé par le Service dentaire intercommunal du Gros-de-Vaud. En 2020, le Service de la jeunesse et des loisirs (SEJL) a réorganisé ce fonctionnement pour un service dentaire scolaire autonome déployé avec les dentistes installés sur le territoire communal. Cette nouvelle organisation a démarré à l'automne 2021 pour l'année scolaire 2021-2022. En 2022-2023, les 1'246 élèves des écoles du Mont ont été convoqués pour un dépistage dentaire qui s'est déroulé au collège du Rionzi où une chaise de dentiste équipée du nécessaire pour réaliser les dépistages a été installée.

² Source : www.bibliomedia.ch

³ Source : www.vd.ch, La Mosaïque lecture

Les dentistes ont constaté un état général acceptable des dents des enfants mais ils estiment qu'un effort devrait être fait au niveau de l'hygiène des dents et de la prévention. Pour répondre à ce besoin, le SEJL organise depuis 2022 la visite d'un professionnel en prophylaxie dentaire dans les classes 1-6P du Mont dans le but de sensibiliser les enfants à l'hygiène dentaire et aux problèmes qui peuvent survenir lorsqu'un soin approprié n'est pas apporté aux dents. Ces visites ont été organisées sur la période janvier-février 2022. Trente-quatre classes des collèges Rionzi, Martines, Crétalaison et Grand-Mont ont bénéficié de cette prestation. Ce sont donc 663 enfants qui ont participé et reçu une brosse à dents adaptée à leur âge ainsi qu'une fiche explicative pour les parents.

3 La gestion des écrans

Les tablettes et ordinateurs mis à disposition des élèves sont fournis par le département en fonction du nombre d'élèves.

Les enseignants sont formés à l'éducation numérique dans le cadre de leur cursus à la HEP ou lors de formations continues. Une synthèse du cadre pour l'usage des écrans à l'école et des conseils pour les parents a été publiée par la DGEO. Ce document rend compte de la posture des établissements scolaires et de ce qui est attendu dans le cadre scolaire et dans le cadre familial dans ce domaine. Ce document est transmis aux parents des élèves à travers les agendas scolaires.

La police intervient en 8P sur la prévention liée aux réseaux sociaux. Dès la 9S, le cours de science informatique traite également de données personnelles, de traces numériques et de réseaux sociaux. Un atelier est actuellement dispensé dans les classes de 2P et 3P sur l'usage des écrans à la maison et la réflexion sur les activités qui pourraient les remplacer. Il s'agit d'un projet de l'équipe PSPS donné par l'infirmière scolaire et une déléguée PSPS. Ce projet pour le cycle 1 provient d'Action innocence. Il fait également partie des activités proposées lors de la formation Edunum des enseignants cycle 1.

3.1 La prévention en milieu scolaire

Le travail contre le harcèlement est mené par l'EPS en utilisant différentes méthodes et outils, de façon globale et pas uniquement en lien avec l'usage des écrans. Les problématiques auxquelles touchent les projets mis en place au sein de l'EPS du Mont-sur-Lausanne proviennent des constats faits sur le terrain par les médiateurs, l'infirmière et les enseignants.

3.1.1 Le cyberharcèlement et le harcèlement en général

Concernant le cyberharcèlement ou les intimidations en général, l'unité PSPS a mis en place une équipe d'intervention utilisant la *méthode de préoccupation partagée (MPP)* qui est un projet prioritaire pour le canton. Cette méthode non-blâmante permet de lutter efficacement contre le phénomène d'intimidation entre élèves et est utilisée au Mont depuis une année.

La méthode de préoccupation partagée (MPP)

Elle permet de briser l'effet de groupe grâce à des entretiens individuels avec l'ensemble des élèves qui auraient pris part à l'intimidation. La méthode part du principe que tout élève peut aider à ce que la situation de sa ou son camarade s'améliore et qu'il n'y a pas forcément intention de nuire. Le rôle des témoins est donc crucial et ils sont ainsi concernés au même titre que les élèves intimidatrices et intimidateurs présumés. En parallèle, un accompagnement est fourni au jeune qui est la cible d'intimidation. Un soin particulier est également donné à la terminologie ; on préférera par exemple "élève cible" à "victime" et "intimidateur présumé" à "harceleur" afin de prévenir un potentiel étiquetage des élèves et minimiser le risque de représailles. Encouragés par cette évolution, les actrices et acteurs de l'école s'engagent à empoigner toute situation d'intimidation signalée. L'école se doit d'être un espace où chaque enfant a du plaisir à aller, non seulement pour développer ses compétences

et acquérir du savoir, mais aussi pour rencontrer des camarades, s'épanouir et tout cela dans un climat serein⁴.

3.1.2 Utilisation des écrans au réfectoire scolaire

Dans le cadre de l'accompagnement des enfants et des jeunes durant la pause de midi, l'équipe du réfectoire scolaire participe à la sensibilisation à l'usage des écrans en s'appuyant notamment sur l'article 18 du règlement du réfectoire :

Article 18 Utilisation des appareils électroniques

Les appareils électroniques sont tolérés au réfectoire durant la pause de midi sous certaines conditions :

- a) Ne pas les utiliser lorsque l'élève mange et durant tout son repas (menu du réfectoire ou pique-nique)
- b) Ne pas prendre de photos ou de vidéos des personnes sans leur consentement
- c) Ne pas ignorer les remarques et demandes de l'équipe d'animation lors de l'utilisation des appareils électroniques
- d) Ne pas mettre de son (l'élève peut utiliser ses écouteurs)
- e) Ne pas jouer à des jeux qui ne correspondent pas à l'âge de l'élève (PEGI⁵)
- f) Ne pas visionner d'images, de vidéos ou de sites dont le contenu n'est pas adéquat (violence, racisme, sexismes, etc.)
- g) Ne pas effectuer d'actes illégaux (harcèlement, violation de vie privée, conclusion de contrat, etc.)
- h) Avoir de manière générale une utilisation raisonnable des téléphones portables.

L'équipe d'animation a le droit de vérifier ce que les élèves font sur leurs appareils.

En cas de non-respect de l'une de ces conditions, l'équipe d'animation peut confisquer les appareils concernés durant la pause.

3.1.3 Les écrans au centre de loisirs YOLO

Les écrans sont presque devenus une extension des mains des jeunes. L'équipe Yolo échange régulièrement avec eux à propos des écrans et s'intéresse à ce qu'ils regardent sur leurs portables et aux jeux auxquels ils jouent.

Une collaboration a été initiée avec la médiation scolaire sur le thème du harcèlement. Par ailleurs, l'équipe Yolo fait partie d'un groupe de travail récemment créé au sein de l'Intercentre (professionnel.le.s membres du groupe de liaison des activités jeunesse du canton de Vaud) pour réfléchir à différentes actions possibles.

4 Santé, alimentation et troubles alimentaires

4.1 Troubles du comportement alimentaire

À propos des troubles du comportement alimentaire (TCA), l'ensemble des partenaires (en particulier animateurs socioculturels de la Commune, infirmière scolaire, médecin scolaire, médiateur scolaire) est sensibilisé aux recommandations de l'unité PSPS :

Au niveau individuel, repérer les situations de troubles du comportement alimentaire (TCA), évaluer et orienter l'enfant, le jeune, ainsi que ses parents chez son médecin traitant pour la prise en charge. L'évaluation et la prise en charge précoces des TCA favorisent leur pronostic, avec un risque diminué de

⁴ Source : www.vd.ch, Gérer les cas de harcèlement-intimidation entre élèves.

⁵ PEGI : Pan European Game Information est un système d'évaluation européen des jeux vidéo

chronicité et de complications somatiques, psychologiques ou sociales, ce qui constitue un enjeu majeur de santé publique.

Au niveau collectif, participer à la mise en place d'un milieu scolaire favorisant l'estime de soi, l'expression des émotions et respectant la diversité corporelle (non-discrimination du surpoids ou de la minceur, valorisation des différences corporelles, absence de tolérance aux moqueries sur le physique, promotion de l'alimentation variée et durable plutôt que saine).

Les éléments suivants peuvent indiquer un risque d'un éventuel TCA :

- Perte ou prise de poids rapide
- Préoccupation disproportionnée concernant le poids (par exemple, les effets secondaires sur la prise de poids due aux contraceptifs)
- Aménorrhée avec perte de poids
- Envahissement des pensées en lien avec l'alimentation
- Distorsion de l'image corporelle
- Changements de comportement alimentaire signalés par l'entourage
- Retrait social notamment lors de situations impliquant de la nourriture
- Régimes ou pratiques alimentaires restrictives
- Exercice excessif
- Surinvestissement scolaire
- Stigmates sur les mains, mains glacées
- Utilisation de médicaments pour maigrir, de laxatifs, de diurétiques notamment et sans en faire des éléments suffisants à eux seuls

Pour chacun de ces signes, il existe un diagnostic différentiel, comprenant d'autres pathologies potentiellement graves. L'enfant ou le jeune concerné doit être référé au médecin traitant qui pourra poser le diagnostic. Si ceci n'est pas possible ou en cas de symptômes inquiétants, les partenaires s'adressent au médecin scolaire de l'établissement afin d'évaluer conjointement la situation.

4.2 À l'école

L'unité PSPS propose aux établissements scolaires une prestation dont le thème est *Activité physique et alimentation*.

4.2.1 Activité physique et alimentation

Ce programme vise à ce que chaque établissement scolaire mette en œuvre une politique de santé en matière de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée s'inscrivant dans le cadre défini par le programme cantonal. Il se décline en objectifs en lien avec le 360^{o6} :

- socle universel, cadre propice à l'alimentation équilibrée et l'activité physique : offre alimentaire scolaire équilibrée et durable tant au niveau du restaurant scolaire, des collations vendues lors des récréations, du contenu des distributeurs, aménagement attractif des cours de récréation ;
- actions ciblées, mise à disposition de ressources pour les professionnel-le-s de la PSPS, recommandations, sites de référence, e-learning, formations ;
- interventions spécifiques, recommandations pour les entretiens individuels relatifs à l'alimentation à l'intention des infirmières et infirmiers scolaires et des médiatrices et médiateurs.

Les projets de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) portent régulièrement sur la thématique de l'alimentation. L'alimentation est abordée sous l'angle nutritionnel, mais aussi du

⁶ Le "Concept 360" place l'élève au centre du dispositif. Il l'accompagne de manière transversale, ainsi que les professionnel-le-s qui l'entourent, en collaboration avec les parents, quels que soient les besoins. Il met l'accent sur la prévention et les interventions précoces.

développement durable et participe au climat d'établissement lorsque plusieurs classes sont impliquées dans leur mise en œuvre. Si l'école n'a pas pour mission de dicter les habitudes alimentaires des familles, les projets PSPS peuvent faire en sorte de développer l'intérêt des enfants à goûter divers aliments, à travers la découverte des produits et des informations y relevant. La littérature montre que ce type de projet a un impact dans la mesure où il est basé sur différents types d'actions inscrits dans la durée de l'année scolaire, voire du cursus scolaire.

Par ailleurs, la Commune soutient fortement les activités de l'école hors les murs. Par exemple, canapés forestiers, activités en lien avec la durabilité sur le terrain, camps, courses d'école. Elle permet également aux enfants et aux jeunes de participer à de nombreuses activités, notamment sportives et souvent gratuites pour les familles, dans le cadre de son catalogue d'activités sportives, culturelles et de loisirs.

4.3 À la cantine scolaire

Près de mille repas sont cuisinés chaque jour au sein de la cuisine du Collège du Mottier. Plus de cent de ces repas sont servis aux élèves de 7P-11S au réfectoire du Mottier, le reste étant livré sur d'autres sites (UAPE Rionzi, Clochatte, Crétalaison, etc.). Ces repas sont préparés par sept professionnels, dont trois cuisiniers en diététique. Cela permet de garantir des repas équilibrés et de les adapter en fonction d'éventuelles allergies ou intolérances.

Les menus sont élaborés selon les recommandations de la Société suisse de nutrition. Le prestataire de la cantine du Mottier est très engagé dans l'alimentation durable, et cherche à allier équilibre alimentaire, optimisation environnementale et plaisir de manger pour les enfants.

Régulièrement, le prestataire réunit une commission des menus avec plusieurs chefs de cuisine de différents restaurants scolaires, la responsable nutrition et le responsable des achats afin de proposer une première trame de menus équilibrés de saisons. Cette trame est ensuite adaptée à chaque restaurant scolaire par chacun des cuisiniers. Par exemple, au réfectoire du Mottier, les repas préparés sont également livrés à l'extérieur et sont cuisinés pour des enfants de quatre mois à 15 ans. Ces deux éléments sont importants dans l'élaboration des menus, différents selon les catégories d'âge.

Afin de rendre les repas encore plus agréables pour les enfants, des animations sont régulièrement proposées en lien avec les menus. Cela permet de faire découvrir aux enfants de la nourriture et des saveurs du monde ainsi que les grandes fêtes de leur pays. En 2022, quelques animations ont également été organisées pour sensibiliser les jeunes à l'alimentation durable.

Le prestataire emploie cinq personnes dédiées aux achats. Elles sélectionnent des producteurs de la région qui fournissent le réfectoire du Mottier. Ces producteurs sont choisis par des chefs exécutifs en fonction de la qualité de leurs produits et de leurs démarches environnementales. L'objectif est de privilégier l'ultra-local, c'est-à-dire les producteurs qui sont à moins de 70 km du Mottier. Par exemple, les pommes viennent du verger de Féchy à 27 km du Collège, les Kiwis d'Allaman (26km), le raisin de Chailly (27km), les tomates d'Ependes (64km), les endives d'Oppens (21km) et le porc de Lussery Villars (17km).

80% des produits sont frais, mais des produits d'épicerie ou surgelés sont également utilisés. Pour ce type de produits, la responsable nutrition et qualité du prestataire analyse toute la liste d'ingrédients ainsi que les valeurs nutritionnelles afin de bannir tous les produits contenant des additifs controversés ou des produits ayant une teneur en sel trop importante par exemple.

La Commune s'est engagée avec le prestataire dans une démarche d'amélioration continue. Elle a exigé du prestataire qu'il se soumette à l'indicateur Beelong, développé à l'École Hôtelières de Lausanne. Il s'agit d'un système de notation environnemental basé sur les données de Ecoinvent, la World Food Database et Agribalyse tenant compte du changement climatique, de la pollution de l'eau douce et marine, de la consommation d'eau, et de l'occupation du sol. Ces données sont ensuite enrichies d'éléments manquants dans ces bases, comme la prise en compte de la biodiversité, du bien-être animal

ou encore des emballages. Il intègre l'impact environnemental de la fourche à l'assiette en tenant compte de tous les ingrédients d'un produit alimentaire et de leur provenance, leurs méthodes de culture et d'élevage ou de pêche, les distances parcourues, les modes de transport et les modes de réfrigération. Beelong est alimenté par des données réelles sur les produits alimentaires et reflète tous les enjeux majeurs avec un niveau d'exigence élevé. Beelong apparaît comme l'un des indicateurs les plus exigeants connus dans le canton. Il donne une information transparente aux consommateurs et aux entreprises pour agir et contribuer à la transition alimentaire.

Cet indicateur Beelong permet de fixer des objectifs d'amélioration sur le long terme. Ainsi, les achats pour le réfectoire du Mottier sont constamment à la recherche de nouveaux partenaires locaux ou durables et l'impact environnemental de la cuisine est régulièrement mesuré. Beelong étudie l'ensemble des bulletins de livraison du prestataire du Mottier, analyse la provenance des produits, le pourcentage de fait maison, les labels de fruits exotiques, les poissons, etc. Le score de mars 2022 obtenu par le prestataire du Mottier peut être consulté dans le tableau ci-dessous. Les résultats sont en constante amélioration depuis deux ans et le réfectoire scolaire du Mottier obtient une note très au-dessus de la moyenne en comparaison des plus de deux cents restaurants qui sont analysés par l'indicateur Beelong. La moyenne est de 68/100 alors que la cuisine du Mottier obtient la note de 83/100.



4.4 Au centre de loisirs YOLO

Dans le domaine de l'alimentation, les animateurs du centre de loisirs Yolo organisent des goûters préparés par les jeunes. Cela permet d'éviter le surplus de sucre, sel, gras et additifs présents dans les aliments prêts à consommer.

L'équipe d'animateurs est attentive aux comportements sociaux et individuels des nombreux jeunes qui fréquentent le réfectoire et le centre de loisirs. Leur travail permet de détecter de façon précoce différentes problématiques rencontrées par les jeunes et de les thématiser avec eux et avec le réseau (infirmière scolaire, médiateur scolaire, médecin scolaire, PSPS, etc.). Parmi celles-ci, on peut penser au harcèlement, à la discrimination, à l'usage des écrans ou aux troubles alimentaires.

En ce qui concerne la santé, en dehors des accueils libres, les activités proposées au centre de loisirs Yolo sont basées sur le mouvement. L'équipe travaille sur le principe de bien-être social en permettant aux jeunes de se retrouver et de socialiser entre pairs. Ainsi, les jeunes peuvent construire et affirmer leur identité et leur personnalité en se confrontant aux limites sociétales et légales.

L'équipe d'animateurs travaille sur un projet de prévention autour du phénomène de mode des "puffs" qui émerge comme un véritable problème concernant les jeunes d'âge scolaire. Les "puffs" sont des cigarettes électroniques à usage unique. Elles sont souvent aromatisées pour séduire les jeunes. Au regard des risques liés au tabagisme, l'usage des "puffs" apparaît comme une pratique préoccupante pour les enfants et les adolescents. L'e-cigarette génère un aérosol, avec ou sans nicotine (la nicotine augmentant encore l'addiction au produit), qui est destiné à être inhalé. La planification de ce projet doit encore être réalisée.

5 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le rapport de la Municipalité du 21 août 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat « *Face aux nouvelles problématiques parmi les enfants, élargir les préventions dans le cadre scolaire* ».


La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité




Le secrétaire
Sébastien Varrin